



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 04.02.2020

à : 14H30

Présidence : Mr FREDERIC DEMAY

Présents : Madame M. GILLON

Messieurs : H. FLOQUET, S. BELKACEM, G. GILLET, M.SEBASTIEN

Excusé : P. TROYSI

1. COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut de l'arbitrage et excuse Mr TROYSI.

RAPPEL : (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

2. INFORMATION SUR LA SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION :

Après étude des dossiers, Clubs en infraction au 31/01/2020 :

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31/01/2021 pour se mettre en règle au regard du statut de l'arbitrage

	Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitre couvrant le club 2019/2020	Nombre d'années d'infraction	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2020/2021	Amende €
1	AM SOURS	D1	1	0	1	2 mutés en moins	120
2	U S VALLEE DU LOIR	D2	1	0	1	2 mutés en moins	50
3	U PUEBLOS DE ESPANA VERNUILLET	D2	1	0	1	2 mutés en moins	50
4	MUNI SP AUTHON DU PERCHE	D3	1	0	1	2 mutés en moins	50
5	C SP AUNAY SS AUNEAU	D3	1	0	1	2 mutés en moins	50
6	AM S TREON	D4	1	0	1	2 mutés en moins	50
7	AMILLY F C	D4	1	0	1	2 mutés en moins	50
8	AV S CHATEAUNEUF EN THYMERAI	D2	1	0	2	4 mutés en moins	100
9	LA GAULOISE LE GAULT ST DENIS	D4	1	0	2	4 mutés en moins	100
10	FC BU	D3	1	0	3	6 mutés en moins	150
11	A MADELEINE SP DETEN CHARTRES	D3	1	0	4	6 mutés en moins	200
12	AV S LA BAZOCHE GOUET	D3	1	0	4	6 mutés en moins	200
13	A PORT SP L DREUX	D4	1	0	4	6 mutés en moins	200
14	CHAMPROND BRUNELLES	D4	1	0	4	6 mutés en moins	200

Détails sur les infractions:

AM S TREON	Manque 1 arbitre						
AM SOURS	Manque 1 arbitre						
U S VALLEE DU LOIR	Manque 1 arbitre						
U PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET	Manque 1 arbitre						
MUNI SP AUTHON DU PERCHE	Manque 1 arbitre						
C SP AUNAY SS AUNEAU	Manque 1 arbitre						
AMILLY F C	Manque 1 arbitre						
AV S CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	Manque 1 arbitre						
LA GAULOISE LE GAULT ST DENIS	Manque 1 arbitre						
FC BU	Manque 1 arbitre	ne peut accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place voir article 47 1/c /2					
A MADELEINE SP DETEN CHARTRES	Manque 1 arbitre	ne peut accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place voir article 47 1/c /2					
AV S LA BAZOCHE GOUET	Manque 1 arbitre	ne peut accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place voir article 47 1/c /2					
A PORT SP L DREUX	Manque 1 arbitre						
CHAMPROND BRUNELLES	Manque 1 arbitre						

Rappel à tous les clubs

Les sessions de formation arbitre sont gérés par l'IR2F.

Les dates d'inscriptions de ces formations sont indiquées sur le site de la Ligue.

3. COURRIERS :

Réponse sera faite à Monsieur Rousseau Benoit

Fin de séance : 15h45

Prochaine réunion à déterminer

Précision : Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire

Henri FOQUET